

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVRER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

ctique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7062

Société : 47482

Actif Pensionné(e)

MAAD

Autre :

Risun

Date de naissance :

Adresse :

Tél. 052556362

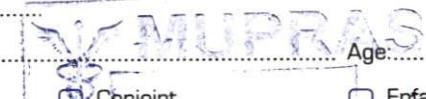
Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade :
Age :


Lien de parenté : Lui-même

Nature de la maladie :
 Conjoint Enfant

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :


Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :
Le : 16/11/2022

Signature de l'adhérent(e) :


POUR LE PRATICIEN

L'acte médical est désigné par l'une des mentions suivantes :

C	= Consultation au Cabinet du médecin omnipraticien	SF	= Actes pratiqués par la sage femme et relevant de sa compétence
CS	= Consultation au Cabinet par le médecin spécialiste ou qualifié (autre que le médecin neuro-psychiatre)	SFI	= Soins infirmiers pratiqués par la sage femme
CNPSY	= Consultation au Cabinet par le neuro-psychiatre	AMM	= Actes pratiqués par le masseur ou le kinésithérapeute
V	= Visite de jour au domicile du malade par le médecin	AMI	= Actes pratiqués par l'infirmier ou l'infirmière
VN	= Visite de nuit au domicile du malade par le médecin	AP	= Actes pratiqués par un orthophoniste
VD	= Visite du dimanche par le médecin au domicile du malade	AMY	= Actes pratiqués par un aide-orthophoniste
VD	= Visite de jour au domicile du malade par un spécialiste qualifié	R-Z	= Electro-Radiologie
PC	= Acte de pratique médicale courant et de petite chirurgie	B	= Analyses
k	= Actes de chirurgie et de spécialistes		

POUR L'ADHERENT

La mutuelle ne participe aux frais résultant de certains actes que si après avis du contrôle médical, elle a préalablement accepté de les prendre en charge.

Pour les actes soumis à cette formalité, le malade est tenu, avant l'exécution de ces actes d'adresser au service de la mutuelle une demande d'entente préalable remplie et signée par son médecin traitant.

Ce bulletin doit mentionner les raisons pour lesquelles l'application de tel acte ou tel traitement est proposé pour permettre au médecin contrôleur de donner son accord au de présenter ses observations.

Le bulletin d'entente préalable peut être demandé auprès du service Mutuelle, il sera remis sous pli confidentiel au médecin contrôleur dûment rempli par le médecin traitant.

LES ACTES SOUMIS A ACCORD PRÉALABLE

- L'HOSPITALISATION EN CLINIQUE	- LES INTERVENTIONS CHIRURGICALES
- L'HOSPITALISATION EN HOPITAL	- L'ORTHOPÉDIE
- L'HOSPITALISATION EN SANATORIUM OU PREVENTORIUM	- LA REEDUCATION
- SEJOUR EN MAISON DE REPOS	- LES ACCOUCHEMENTS
- LES ACTES EFFECTUÉS EN SÉRIE, il s'agit d'actes répétés en plusieurs séances ou actes globeaux comportant un ou plusieurs échelons dans le temps.	- LES CURES THERMALES
	- LA CIRCONCISION
	- LE TRANSPORT EN AMBULANCE

EN CAS D'URGENCE

Les actes d'urgence échappant à la procédure d'entente préalable, l'intéressé doit prévenir dans les 24 heures le Service Mutuelle qui donnera ou non son accord

Cette feuille complétée par le praticien, à l'occasion de chaque visite ou l'exécution de chaque ordonnance médicale ne doit être utilisée que pour un seul malade



MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance et d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

AEROPORT CASA ANFA
CASABLANCA
TEL : 05 22 91 26 46 / 2648 / 2857 / 2883
FAX / 05 22 91 26 52
TELEX : 3998 MUT
E-mail : mupras@RoyalAirMaroc

FEUILLE DE SOINS

N° 827225

A REMPLIR PAR L'ADHERENT

Nom & Prénom : MAAD Miriam

Matricule : _____ Fonction : _____ Poste : _____

Adresse : _____

Tél. : _____ Signature Adhérent : 

A REMPLIR PAR LE MEDECIN TRAITANT

Nom & Prénom du patient : MAAD MIRIAM Age 63 ANS

Lien de parenté avec l'adhérent : Adhérent Conjoint Enfant

Date de la première visite du médecin : _____

Nature de la maladie : _____

S'il s'agit d'un accident : causes et circonstances _____

A _____, le _____ / _____ Signature et cachet du médecin

Durée d'utilisation 3 mois

<u>VOLET ADHERENT</u>	
DECLARATION	N° 827225
Matricule N° : _____	
Nom du patient : _____	
Date de dépôt : _____	
Montant engagé	
Nombre de pièces jointes : <u>EECG</u>	

Dr. Laouenna Goodis

18/06/2020 EFG

500000

DR. LAQUINA LAQUINA
NEUROLOGUE
1000 KEEHAGAD
119284722

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES – RADIOGRAPHIES

Cachet et Signature du Laboratoire et du Radiologie	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

VOLET ADHERENT

Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

SOINS ET PROTHESES DENTAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquer la nature des soins.

Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRE

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
D	G
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjenction)

VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Rapport EEG :

Nom : Maad Miriam
Type d'examen : EEG

Date enrg : 18/06/2020
Médecin : Dr Z.LAAOUINA

Renseignement clinique : Chute de sa hauteur il ya trois semaines suite à des douleurs lombaires et à un effort physique intense. La patiente ressentait son corps faible pendant la chute.

Analyse du tracé

Activité de fond symétrique bien organisée, comportant un rythme alpha à 9 c/s, réactif à l'ouverture des yeux.

La stimulation lumineuse intermittente est sans effet.

L'hyperpnée prolongée faite à de reprise et sans effet.

Conclusion

Activité de fond est normale.

Absence d'anomalies paroxystiques même à l'hyperpnée prolongée.

Dr LAACOUNA MOHAMED
NEUROLOGUE
59, Rue Marrakech - CÉADIR
Tel: 0528847287 / 0528847288

الدكتور ذهير العوينة

اختصاصي في الجهاز العصبي والعضلات

رقم 59 زنقة مراكش الحي الصناعي - قرب الامن الوطني
أكادير - المغرب

05 28 84 72 87 - 05 28 84 72 88 - 06 61 28 14 73

IF : 76118680 - ICE : 001670569000025

دبلوم بكلية الطب بباريس في صداع الراس كبار وأطفال

عضو في الجمعية الدولية لصداع الراس

عضو في الجمعية الأمريكية للتشخيص والتخطيط الكهربائي

لالأعصاب والعضلات

التخطيط الكهربائي للدماغ بالحاسوب

التخطيط الكهربائي للأعصاب والعضلات

I.F : 76118680

18/06/2020

I.C.E : 001670569000025

Facture

Nom

: Mad. Miriam.

EEG

: 500 DHS

Montant

: Cinq cents dirhams

Dr LAACINA ZEJJAL
NEUROLOGUE
59, Rue Marrakech AGADIR
Tel: 0528847287 / 0528847288

لزيارتنا المرجو الاتصال قبل انتهاء مدة صلاحية الوصفة الطبية بشهر ونصف

Rapport EEG :

Nom : Maad Miriam
Type d'examen : EEG

Date enrg : 18/06/2020
Médecin : Dr Z.LAAOUINA

Renseignement clinique : Chute de sa hauteur il ya trois semaines suite à des douleurs lombaires et à un effort physique intense. La patiente ressentait son corps faible pendant la chute.

Analyse du tracé

Activité de fond symétrique bien organisée, comportant un rythme alpha à 9 c/s, réactif à l'ouverture des yeux.

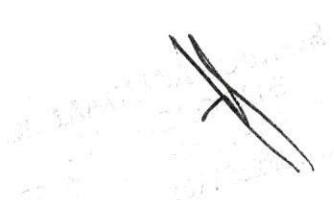
La stimulation lumineuse intermittente est sans effet.

L'hyperpnée prolongée faite à de reprise et sans effet.

Conclusion

Activité de fond est normale.

Absence d'anomalies paroxystiques même à l'hyperpnée prolongée.



Rapport EEG :

Nom : Maad Miriam

Date enrg : 18/06/2020

Type d'examen : EEG

Médecin : Dr Z.LAAOUINA

Renseignement clinique : Chute de sa hauteur il ya trois semaines suite à des douleurs lombaires et à un effort physique intense. La patiente ressentait son corps faible pendant la chute.

Analyse du tracé

Activité de fond symétrique bien organisée, comportant un rythme alpha à 9 c/s, réactif à l'ouverture des yeux.

La stimulation lumineuse intermittente est sans effet.

L'hyperpnée prolongée faite à de reprise et sans effet.

Conclusion

Activité de fond est normale.

Absence d'anomalies paroxystiques même à l'hyperpnée prolongée.

